



**Stage Sport scolaire  
et UNSS**

**DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE**

**À reproduire, à remplir et à déposer au secrétariat de l'établissement d'exercice ou de rattachement.**

**Nom – Prénom :** .....

**Grade et fonction :** .....

**Etablissement ou service :** .....

**À  
Monsieur le Recteur  
De l'académie d'Aix-Marseille**

**S/C de <sup>(1)</sup>**  
.....

Transmis par la voie hiérarchique

Madame la Rectrice, Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues :

- À l'article 34 (7<sup>ème</sup>) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires,
- À l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale.

J'ai l'honneur de solliciter un congé :

**le vendredi 10 avril 2026 (9h/17h)**

Pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au local FSU, bourse du travail, place grenette 05000 GAP de 9h à 17h

Ce stage permettra d'avoir une information sur le fonctionnement de l'UNSS et une réflexion sur les pratiques professionnelles lors de l'animation de l'AS ou des compétitions UNSS.

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 6 Janvier 2000).

À.....

Le .....2026

Signature

(1) Préciser « Proviseur du Lycée... » ou « Principal du Collège... »